



Avis communaux

Greffe : ☎ 024 442 85 10
Bourse : 024 442 85 15

COMMUNE DE CHAVORNAY

Permissions des fêtes de l'an 2009 - 2010

Pendant les fêtes de l'an 2009 - 2010, la Municipalité autorise l'ouverture des établissements publics comme suit :

Nuit du 31.12.09 au 01.01.10 : libre

Nuit du 01.01.10 au 02.01.10 : libre

Nuit du 02.01.10 au 03.01.10 : 02h00

Il est bien entendu que les établissements publics ont la possibilité de fermer avant les heures susmentionnées.

Les permissions particulières (carnets) sont supprimées du 31.12.2009 au 03.01.2010.

Les enfants non accompagnés de parents devront être rentrés comme suit :

Le soir du 31.12.09 : 01h00

Le soir du 01.01.10 : 24h00

Le soir du 02.01.10 : 24h00

Merci aux sociétés, commerçants, cafetiers-restaurateurs de ne pas délivrer des cigarettes et des boissons alcoolisées aux enfants en âge de scolarité.

Chavornay, décembre 2009

La Municipalité



Avis communaux

Greffe : ☎ 024 442 85 10
Bourse : 024 442 85 15

ADMINISTRATION COMMUNALE

FERMETURE DE FIN D'ANNEE

La Municipalité informe la population que les bureaux de l'administration communale ainsi que tous les services seront **FERMÉS** comme suit :

- **Jeudi 24 décembre 2009 dès 16h00,**
- **Vendredi 25 décembre 2009,**
- **Mardi 29 décembre 2009 dès 12h00,**
- **Jeudi 31 décembre 2009 dès 12h00,**
- **Vendredi 1^{er} janvier 2010.**

Réouverture des bureaux le lundi 4 janvier 2010 à 10h00

Ce bulletin est le dernier de l'année



La Municipalité et le personnel communal vous souhaitent un joyeux Noël et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2010.



Avis communaux

Greffe : ☎ 024 442 85 10
Bourse : 024 442 85 15

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des ordures ménagères du vendredi 25 décembre 2009 (jour de Noël) est reporté au :

lundi 28 décembre 2009 dès 7h00
(ramassage côté Sud et Nord)

Le ramassage du vendredi 1^{er} janvier 2010 est reporté au :

lundi 4 janvier 2010 dès 7h00
(ramassage côté Sud et Nord)



DÉCHETTERIE

De plus, la déchetterie communale sera **fermée**

les 25 et 26 décembre 2009 ainsi que
les 1^{er} et 2 janvier 2010.

Elle sera, par contre ouverte le **lundi 28 décembre 2009** et le **lundi 4 janvier 2010** de **15h00** à **18h00**.



Avis communaux

Greffe : ☎ 024 442 85 10
Bourse : 024 442 85 15

ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

FERNANDES Américo – Route d'Yverdon 5 – Transformations intérieures / modification, suppression et création d'ouvertures / création de balcons / création de 2 places de parc.

Ce dossier est déposé au greffe municipal
jusqu'au 8 janvier 2010.

AUTORISATION ACCORDÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

(novembre 2009)

VUICHOD Jacques – Ch. du Suchet 18 – Construction d'un(e) bûcher/remise.

RAVUSSIN Danièle et Bernard – Vieux Moulin 43 – Installation d'un jacuzzi portable dans leur jardin.

JUTZET Daniel et Monika – En Crause 7 C – Pose de deux velux.



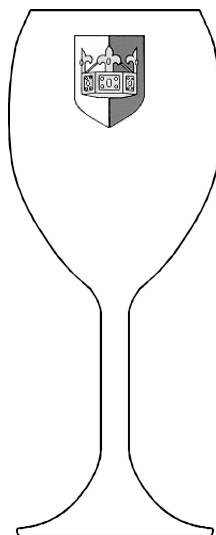
Avis communaux

Greffe : ☎ 024 442 85 10
Bourse : 024 442 85 15

ererer **VERRES DE CHAVORNAY** *ererer*

A VENDRE

Verre Viticole 12 cl et 21.5 cl
avec l'écusson de Chavornay



Prix du verre : fr. 4.-

**Prix du carton de 6 verres :
fr. 22.-**

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à la Bourse communale, pendant les heures d'ouverture de celle-ci.

BRANCHES DE SAPIN

Des branches de sapin sont à votre disposition

le long du chemin des Thuyas.



Avis communaux

Greffe : ☎ 024 442 85 10
Bourse : 024 442 85 15



COMMUNE DE CHAVORNAY AVIS D'ENQUETE

Conformément à l'article 13 de la loi sur les routes et à l'article 12 de la loi sur l'expropriation, la Municipalité de Chavornay soumet à l'enquête publique, du **4 décembre 2009 au 4 janvier 2010**, l'objet suivant :

« Rue du Jura » : Expropriation pour la mise en place d'un système d'assainissement et reconstruction de la chaussée.

Le dossier, établi par le Bureau d'études DTP SA à Orbe, est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté pendant le délai d'enquête et aux heures d'ouverture du bureau.

Les oppositions ou observations motivées doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées, sous pli recommandé, à la Municipalité de Chavornay, durant le délai d'enquête.

La Municipalité